Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260717-2026_63-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 10 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes E. POTEL, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, L. KERLÉVÉO, S. PERON, HENRY, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE.

Procurations :
T. JULOU, procuration à M. ZEGGANE,
É. LAURENT, procuration à M. P. LE CARLUER,
A. FERCOQ-LE GUEN ; procuration à A. PICHON,
V. SCHENCK, procuration à E. PENVEN,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON ;

Absents : Y. LOSTANLEN, B. GOURHANT, A. RONDEAU, N. LE MEST ;

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	18
Nombre de votants	23

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Kristel MARIE

1. ADMINISTRATION GENERALE

A. Installation d'un nouveau conseiller municipal

2026-63

Exposé des faits Considérant la démission de la conseillère municipale de Mme Hélène SIVINIANT notifié par courrier à M. le préfet le 2 juillet 2026 et accepté et notifié par ce dernier le 9 juillet 2026.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (art. L 270 du code électoral). Il s'agit du système de remplacement par le « suivant de liste », notamment en cas de démission d'un élu, le principe de parité ne s'impose pas.

Vu la convocation envoyée à Mme Violette SCHENCK pour la séance du 16/07/2026, pour remplacer le poste laissé vacant par Mme SIVINIANT, et le mandat donné par celle-ci, pour la représenter à M. Eddy PENVEN.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260717-2026_63-DE

Décision : Le Conseil Municipal :

PRENDRE ACTE de l'installation de Mme SCHENCK Violette, en qualité de conseillère municipale,

À Ploubezre, le vendredi 17 juillet 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Kristel MARIE



